



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>93661</b>	De <b>Mme Anne-Lise Dufour-Tonini</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Affaires sociales et santé
<b>Rubrique</b> > professions de santé	<b>Tête d'analyse</b> > infirmiers anesthésistes	<b>Analyse</b> > formation. diplômés.
Question publiée au JO le : <b>01/03/2016</b>		

### Texte de la question

Mme Anne-Lise Dufour-Tonini interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le malaise ressenti par les infirmiers anesthésistes à la suite de l'adoption de l'article 30 de la loi santé créant un nouvel échelon dans les professions de santé : les professions intermédiaires. Cet échelon est refusé aux infirmiers anesthésistes alors que leur spécialisation est la plus longue de la filière infirmière, elle est d'ailleurs reconnue au niveau master. Face à cette inquiétude légitime de la profession, elle souhaite connaître sa position.